

**COMMUNE DE ST.BRIAC SUR MER**  
**18, rue de la Mairie**  
**35800 SAINT BRIAC SUR MER**  
Tél. 02 99 88 32 34 Fax. 02 99 88 39 35

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT RENOUELEMENT DU CONSEIL PORTUAIRE**  
**DU PORT DE PLAISANCE / N° 2017-15**

**Le Maire de la Commune de Saint-Briac,**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

**Vu** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983,

**Vu** le décret n° 2014-1670 du 30 décembre 2014 portant dispositions relatives aux ports communaux,

**Vu** le Code des transports et notamment son article R. 5314-17,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du conseil municipal de Saint-Briac-sur-Mer en date du 19 octobre 1984 portant décision de création d'un port de plaisance à Saint-Briac-sur-Mer,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 12 avril 1985 portant création d'un port de plaisance à Saint-Briac-sur-Mer et mise à la disposition de la commune du domaine public maritime concerné,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Conseil Portuaire du port de plaisance de Saint-Briac-sur-Mer est composé comme suit :

✓ **Président :**

Monsieur le Maire de Saint-Briac-sur-Mer, ou son représentant Madame Frédérique Cabrières, Conseillère Municipale déléguée ;

✓ **Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille et Vilaine :**

Titulaire : Monsieur Emmanuel THAUNIER, Président de la CCI d'Ille et Vilaine

✓ **Représentant le personnel concerné par la gestion du Port :**

Monsieur Olivier D'HEM, surveillant du Port

✓ **Représentant les usagers du Port :**

◆ membres désignés par le Comité Local des Usagers Permanents du Port (CLUPP) lors de la réunion du 28 décembre 2016 :

1. ■ titulaire : M. Eugène BESNOU – La Ville Desservie – 35800 Saint-Briac-sur-Mer  
■ suppléant : M. Jean-Michel SEVIN - 35800 Saint-Briac-sur-Mer
2. ■ titulaire : M. Marc BECART– 12 bis chemin de la Souris – 35800 Saint-Briac-sur-Mer  
■ suppléant : M. Jean-Pierre GENTIL – 5 rue Riga – 35200 Rennes
3. ■ titulaire : M. Bernard LALOUX – 10 bis rue de la Haye - 35800 Saint-Briac-sur-Mer  
■ suppléant : M. Régis DEVAUX – la Haute Naye - 35800 Saint-Briac-sur-Mer

◆ membres désignés par le Maire de Saint-Briac-sur-Mer :

1 - représentant le Yacht-Club de Saint-Briac :

- titulaire : Mme Véronique LOTELIER ROBIN, Vice-Présidente du YCSB – 6 rue de la Haye – 35800 Saint-Briac-sur-Mer
- suppléant : M. Philippe PLOUJOUX – BP 19 – 35800 Saint-Briac-sur-Mer

2 - représentant les associations touristiques :

- titulaire : M. Denis LAVRIL, 4 ter rue du Four de la Houle – 35800 Saint-Briac-sur-Mer

- suppléant : M. Patrick REMINIAC – 6 bis boulevard de la Houle – 35800 Saint-Briac-sur-Mer

3 - représentant les services nautiques, construction réparation :

- titulaire : M. Philippe GRUDE, Président SNSM – 22 chemin des Tourelles – 35800 Saint-Briac-sur-Mer
- suppléant : M. Christophe DESRIAC – 16 rue du Fléchet – 35800 Saint-Briac-sur-Mer

**Article 2 :** Les nominations qui précèdent sont valables cinq ans à compter de la signature du présent arrêté, sauf le cas où les intéressés cesseraient de remplir les fonctions qui ont motivé leur désignation.

**Article 3 :** Le présent arrêté est transmis au contrôle de légalité en Préfecture.

**Article 4 :** Le Maire, les services sont chargés, en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Briac, le 2 février 2017



Le Maire,  
Vincent DENBY WILKES.